

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 05 mars (05/03/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTEES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Daniel CALVI, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSEE :

Mme Sandrine PIAROU, **Conseillère Municipale**.

Madame MAERTEN est nommée secrétaire de séance.

15 – 05 mars 2020

15. OPAH RU 2019-2024 – attribution d'une subvention communale à des propriétaires – Mme Nathalie MARGARIDENC, propriétaire occupante – dossier autonomie / amélioration énergétique

Rapporteur : M. CASSIGNOL.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code des marchés publics,
- Vu** le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des quartiers prioritaires,
- Vu** le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,
- Vu** la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration.

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le maire :

- à signer la convention OPAH RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

Vu la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH RU par un opérateur extérieur,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

Vu la demande de subvention en date du 14/11/2019 de Mme Nathalie MARGARIDENC.

Considérant les actions d'accompagnement initiées par la ville de 2012/2018 n'ont pas atteint tous ses objectifs 73 dossiers validés pour un objectif de 170 soit un résultat global de 43%,

Considérant la nécessité de poursuivre cette action dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif plus ambitieux en lien avec la démarche bourgs-centre Occitanie/région et du renouvellement urbain,

Considérant que Mme Nathalie MARGARIDENC remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH RU,

Considérant, en effet, que Mme Nathalie MARGARIDENC met en œuvre des travaux d'autonomie et d'amélioration énergétique pour son logement situé dans le périmètre défini par la convention. Le montant de ces travaux est de 11 195,40 € HT.

Récapitulatif

Adresse immeuble	12 Avenue Victor Hugo 82200 Moissac
Type de travaux/dossier	AUTONOMIE/FART
Montant total travaux HT	11 195,40 €
Montant subvention ANAH (dont aide pour travaux et prime habiter mieux)	5 597,50 € et 1 119,50 € (6 717 €)
Montant subvention Moissac	1 000 €
Reste à charge estimé	3 478,50 €

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser à Mme Nathalie MARGARIDENC une subvention de 1 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH RU,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac le 9 mars 2020
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT